

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026 04

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 12 Mars 2026

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le douze Mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusée :

Etait absente :

Procuration :

Secrétaire de séance : LAFFONT Jacqueline

Date de convocation :
04 mars 2026
Date d'affichage :
04 mars 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CFU						
Résultats reportés		23 526.46		257 059.43	-	280 585.89
Opérations de l'exercice	60 945.86	16 912.83	103 627.52	155 595.33	164 573.38	172 508.16
Totaux	60 945.86	40 439.29	103 627.52	412 654.76	164 573.38	453 094.05
Résultats de clôture		20 506.57		309 027.24	-	288 520.67
Restes à réaliser	2 715.00	4 904.00			2 715.00	4 904.00
Totaux cumulés	63 660.86	45 343.29	103 627.52	412 654.76	167 288.38	457 998.05
RESULTATS DEFINITIFS		18 317.57		309 027.24		290 709.67

Mr DEJEAN Jean Paul, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par FOURNIE Arièle 1^{er} Adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Mr le Maire DEJEAN Jean Paul, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTION : 1	PROCURATION :
-----------	----------	----------------	---------------

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an que ci-dessus.

LAFFONT Jacqueline
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre




Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 12 mars 2026 et publiée le 12 mars 2026